

Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 3 juillet 2006, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures.

En présence des conseillers :

Madame Nancy Guichard, messieurs Denis Boulanger, Patrice Painchaud, Gaston Robin, Michel Rousseau et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Madame Hélène Painchaud, directrice générale, est également présente.

01. Ouverture de la réunion

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la réunion ouverte.

02. Adoption de l'ordre du jour

06-07-01 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté, le varia restant ouvert.

Adopté.

03. Adoption des procès-verbaux

06-07-02 Adoption des procès-verbaux

Il est proposé par monsieur Gaston Robin

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 5 juin 2006, à dix-neuf heures et celui de la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 juin 2006, à vingt heures, soient acceptés en apportant une correction à la page 59, dans laquelle nous aurions dû lire « selon la proposition formulée par la FQM » au lieu de proportion.

Adopté.

a) Suivi aux procès-verbaux

Les membres du Conseil n'ont aucune question concernant les procès-verbaux du mois de juin.

04. Correspondance

Dans une lettre en date du 27 juin 2006, madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, indique qu'elle a pris connaissance de la lettre transmise par la Municipalité concernant une modification législative en vue de permettre à cette dernière d'opérer le traversier qui assure la liaison entre l'Isle-aux-Grues et Montmagny. Très sensible à la problématique soulevée, madame la Ministre a fait examiner la question par les services concernés du ministère des Affaires municipales et

des Régions. Suite à cet examen, ces derniers indiquent que la Municipalité pourrait exploiter le traversier en se faisant confier cette responsabilité dans le cadre d'une entente conclue avec le gouvernement en vertu de l'article 10.5 du Code municipal du Québec. Pour faire suite à la lecture de cette lettre, monsieur le maire mentionne que des discussions sont présentement engagées avec la Société des traversiers du Québec afin de négocier une entente de gré à gré.

Monsieur Jean Maurice Latulippe, directeur général de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), accuse réception de la résolution concernant une demande de modification législative.

06-07-03 **Aide financière pour l'accueil de jeunes participants au " Défis des jeunes marins "**

Considérant que la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues participe au "Défis des jeunes marins" présenté dans le cadre des Fêtes du 400^e de la ville de Québec ;

Considérant que les organisateurs du *Défis des jeunes marins* aimeraient que l'Isle-aux-Grues reçoive les participants (environ 35 personnes) pour un repas avec une épluchette de blé d'inde ;

Considérant qu'une participation à cette activité permet de faire découvrir notre diversité attractive ;

Considérant que cette activité se tiendra sur le terrain de la Municipalité ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Qu'un montant de 100 \$ soit accordé à la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues pour l'accueil des jeunes participants au "*Défis des jeunes marins*".

Que la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues soit responsable de l'organisation de cette activité.

Adopté.

06-07-04 **Demandes à Télus**

Considérant que la tour de transmission de l'Isle-aux-Grues n'est efficace que pour desservir les appareils analogiques, les appareils numériques étant desservis par la tour de Baie St-Paul, ce qui rend la communication très difficile ;

Considérant que de plus en plus d'utilisateurs ont recours aux appareils numériques ;

Considérant que Télus a retiré le service de communication téléphonique qui était à l'intérieur de la gare fluviale de l'Isle-aux-Grues ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Patrice Painchaud

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues demande à Télus d'ajouter la fonction numérique au présent système de transmission.

Qu'un téléphone public soit installé à l'extérieur de la gare fluviale afin d'offrir en tout temps aux touristes et aux résidants, un service public de communication, ce qui n'était pas le cas à l'intérieur de la gare et ce, en raison des heures d'ouverture.

Adopté.

La régie intermunicipale de gestion des déchets solides de l'Anse-à-Gilles a transmis une copie des résolutions portant les numéros 2006-05-48 et 2006-06-55.

La Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny, dans le cadre de la vente de billets de la Loto-Fondation 2006, transmet à la Municipalité une copie du permis émis par *La Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec*.

Madame Carole Grenier, avocate, au nom de monsieur Claude Béchar, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, accuse réception de la résolution concernant une demande de modification législative.

Le rapport annuel 2005-2006 du réseau Biblio de la Capitale-nationale et de la Chaudière-Appalaches est déposé.

Monsieur Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet, accuse réception de notre lettre concernant le projet de réforme de scrutin.

Madame Julie Boulet, ministre déléguée aux Transports, nous informe qu'elle accorde à la Municipalité une subvention de 4 493 \$ pour l'année 2006 dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Pour faire suite à une lettre du 15 mai 2006 quant aux dépenses supplémentaires occasionnées à Navigation Lavoie Inc. pour l'ajout de voyages additionnels, monsieur Édouard Rivard, vice-président à l'exploitation à la Société des traversiers du Québec, rappelle les termes clairs du contrat relatifs au montant à déboursier et par conséquent nous informe qu'aucune somme additionnelle n'est prévue pour la saison 2006.

Le réseau Biblio de la Capitale-nationale et de la Chaudière-Appalaches transmet la tarification des CRSBP du Québec. Pour l'Isle-aux-Grues cette tarification se chiffre à 3,25 \$ per capita.

05. Présentation et adoption des comptes

06-07-05 Présentation et adoption des comptes

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que les comptes suivants soient payés :

# 6807 Lisette V. Painchaud remboursement d'achats	37,95
# 6808 Laboratoire de l'environnement LCQ analyses d'eau	27,61

# 6809 Spécialité de moteurs de Berthier Inc. entretien général	282,95
# 6810 Régie de l'Anse-à-Gilles enfouissement des déchets	122,00
# 6811 Jacques & Raynald Morin Cueillette et transport des vidanges	1 725,37
# 6812 Chantal Vézina compensation financière	60,00
# 6813 Christian Vinet compensation financière	15,00
# 6814 Valérie Lavoie compensation financière	15,00
# 6815 Julien Tousignant compensation financière	15,00
# 6816 Michel Rousseau compensation financière	75,00
# 6817 Patrice Painchaud compensation financière	15,00
# 6818 Frédéric Poulin compensation financière	60,00
# 6819 Ferme de l'Île Enr. (Gustave Painchaud) travaux sur le chemin de la Batture	506,11
# 6820 Martin Mercier Inc. travaux de nivelage sur le chemin de la Batture	715,46
# 6821 Robert Corbin & fils Inc. entretien général	112,50
# 6822 Épicerie Michel Gagné entretien général	47,87
# 6823 MRC de Montmagny collecte sélective	241,94
# 6824 Groupe de géomatique Azimut Inc. entretien annuel du logiciel Gomapview	201,29
# 6825 Stéréoplus, Léonard Chabot Inc. équipements de bureau	207,02
# 6826 Les produits Armand Roy entretien général	158,62
# 6827 Journal L'oie Blanche publications	337,02
# 6828 Jacques André Roy frais (114,06) et remboursement d'achats	250,70
# 6829 F.A.U.N.E. Isle-aux-Grues rachat de fournitures pour les réunions	30,20
# 6830 Caisse Desjardins de l'Île-aux-Grues Télu, contribution de l'employeur et retenues à la source	3 297,46
# 6831 S.C.A. de Montmagny entretien général	713,34
# 6832 Denise Vézina entretien ménager	159,94
# 6833 Hélène Painchaud salaire	291,00
# 6834 Michel Gagné collecte des vidanges	275,00
# 6835 Robert Vézina salaire	255,93
# 6836 Caisse Desjardins de l'Île-aux-Grues Hydro-Québec	229,08
# 6837 Société canadienne des postes timbres	74,62
# 6838 Corporation de développement touristique de l'Île-aux-Grues « Défis des jeunes marins »	100,00
# 6839 S.C.A. de Montmagny adhésion à titre de « membre auxiliaire »	10,00
# 6840 Hélène Painchaud salaire	291,00
# 6841 Michel Gagné collecte des vidanges	275,00
# 6842 Robert Vézina salaire	255,93
# 6843 Hélène Painchaud salaire	291,00
# 6844 Michel Gagné collecte des vidanges	275,00
# 6845 Robert Vézina salaire	255,93
# 6846 Hélène Painchaud salaire	291,00
# 6847 Michel Gagné collecte des vidanges	275,00
# 6848 Jacques André Roy salaire du maire	238,51
# 6849 Robert Vézina salaire	255,93

Adopté.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Hélène Painchaud, directrice générale de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Île-aux-Grues, certifie que la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Île-aux-Grues dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes ci-haut mentionnés au montant de 13 370,28 \$.

Hélène Painchaud

06. Dépôt en tranchée

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs nous informe que le gouvernement a édicté le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles. Ce dernier est en vigueur depuis le 23 juin 2006. Il prescrit des redevances de 10 \$ pour chaque tonne de matières résiduelles éliminées dans un lieu d'élimination.

Monsieur Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet, accuse réception de la copie d'une lettre adressée à monsieur Carl Bernier, ingénieur au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, accompagnée de la résolution 06-04-08, concernant la fermeture du dépôt en tranchée de l'Isle-aux-Grues.

Monsieur Carl Bernier, ingénieur au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, accuse réception de la résolution numéro 06-04-08 intitulée *Fermeture du dépôt en tranchée de l'Isle-aux-Grues* et indique les obligations de la Municipalité à la suite de cette décision.

06-07-06 Rapport de fermeture pour le dépôt en tranchée

Considérant que le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* stipule que suite à une décision de fermer un dépôt en tranchée, un rapport de fermeture préparé par de tiers experts, doit être transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans les six mois suivant la date de fermeture ;

En conséquence,

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Denis Boulanger

Et unanimement résolu

Que des demandes de cotation pour des services professionnels concernant la préparation et la rédaction d'un rapport de fermeture pour un dépôt en tranchée soient adressées à des firmes d'experts.

Adopté.

07. Nomination d'un maire suppléant

06-07-07 Nomination d'un maire suppléant

Considérant que le Conseil municipal doit nommer un maire suppléant ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Patrice Painchaud

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que madame Nancy Guichard, soit nommée maire suppléant en remplacement de monsieur Michel Rousseau et ce, pour une période de huit mois.

Adopté.

08. Adoption du règlement # 2006-04-93

06-07-08 **RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-04-93**

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 56, RELATIF AU ZONAGE

Attendu que la Municipalité désire apporter une modification au règlement numéro 56, relatif au zonage ;

Attendu que cette modification comporte un agrandissement de la zone CbmP-2 à même la zone ScmP-1 ;

Attendu que le plan apparaissant en annexe 1 fait partie intégrante du présent projet de règlement ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Qu'il soit statué et ordonné par règlement du conseil de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, et il est, par le présent règlement statué et ordonné, sujet à toutes approbations requises par la loi, ce qui suit :

Article 1 Le règlement numéro 56 intitulé règlement de zonage, est modifié à son article 4.3 pour le plan de zonage, en agrandissant la zone CbmP-2 à même la zone ScmP-1 tel qu'il apparaît à l'annexe 1 du présent règlement.

Article 2 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté.

09. Pacte rural

Monsieur le maire mentionne qu'un montant de 5 000 \$ est disponible au niveau du pacte rural et qu'un projet doit être déposé dans les prochaines semaines. Monsieur le maire propose d'inclure dans le projet:

- l'amélioration du camping
- l'installation d'une aire de jeu pour les enfants
- l'aménagement paysager autour de la tour d'observation

Suite à une discussion, les membres du Conseil acceptent unanimement cette proposition. Monsieur Patrice Painchaud est désigné pour piloter ce dossier.

06-07-09 **Achat d'équipement pour le contrôle des moustiques**

Considérant que les nombreux moustiques causent beaucoup de désagréments aux utilisateurs du camping municipal ;

En conséquence,

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues se procure un piège à moustiques fonctionnant au propane et ce, au coût de 489,77 \$, taxes en sus.

Adopté.

10. Activités du maire

Monsieur le maire fait un bref compte-rendu des activités auxquelles il a participé :

- Rencontre avec la Société des traversiers du Québec
- Réunion de Carrefour jeunesse-emploi
- Assemblée annuelle de Carrefour Jeunesse-emploi
- Conseil des maires de la MRC de Montmagny
- Réunion des membres du Conseil et des représentants du ministère des Transports du Québec concernant la desserte aérienne
- Conférence de presse de la Corporation pour la mise-en-valeur de Grosse-Ile.

11. Varia

a) Portail de l'archipel

Monsieur Michel Rousseau indique que le site Internet n'est pas à jour et propose qu'une autre personne assiste monsieur Patrice Painchaud dans cette tâche. Suite à une discussion, les conseillers concluent de ne rien changer à la présente formule, donc monsieur Painchaud demeure seul responsable de la mise à jour du site. Monsieur le maire rappelle que le travail de monsieur Painchaud est sur une base bénévole.

b) Stationnement du Centre de la Volière

Suite à l'installation d'un chapiteau sur le stationnement du Centre de la Volière, des trous ont été creusés dans l'asphalte. Madame Nancy Guichard, représentante du Conseil au sein du Comité du 175^e Isle-aux-Grues mentionne que la réparation devra être effectuée.

c) Vente du camion-incendie

Monsieur Patrice Painchaud indique qu'il a eu une offre pour le camion-incendie 1957. Suite à une discussion, les membres du Conseil demandent à monsieur Painchaud de prendre contact avec l'acheteur potentiel et une décision finale sera prise lors de la prochaine séance du Conseil.

d) États financiers

Une copie des engagements budgétaires ainsi qu'une autre des états financiers en date du 30 juin 2006 sont remises aux conseillers.

Monsieur Christian Vinet, responsable des finances municipales, dresse un bref compte rendu de l'état des finances.

e) Stratégie pour l'obtention des projets d'emploi

Suite à la demande de projets Carrière-été, la Corporation de développement touristique s'est vue attribuer qu'un seul projet, ce qui complique l'organisation des horaires de travail. Suite à une discussion, les membres du Conseil concluent que l'an prochain, la Municipalité et les organismes concernés par l'obtention de projet étudiant seront plus vigilants et ce, dans le but de permettre aux jeunes de travailler dans leur milieu.

f) Passerelles d'embarquement au quai de l'Isle-aux-Grues

Monsieur le maire mentionne que, suite à la signature de l'entente avec la Société des traversiers du Québec, la Municipalité est désormais responsable des passerelles d'embarquement au quai de l'Isle-aux-Grues. Monsieur le maire mentionne que l'an prochain, des frais pourraient être exigés pour l'utilisation des dites passerelles.

06-07-10 **Personnel responsable des passerelles d'embarquement au quai de l'Isle-aux-Grues**

Considérant que la Société des traversiers du Québec disposait d'une personne responsable afin d'assurer la maintenance des passerelles d'embarquement ;

Considérant que suite à la signature d'une entente avec la Société des traversiers du Québec, les passerelles sont désormais sous responsabilité municipale ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que monsieur Jacques André Roy, maire, soit autorisé à négocier pour et au nom de la Municipalité l'embauche d'un(e) préposé(e) à la maintenance pour les passerelles d'embarquement.

Adopté.

12. Période de questions

13. Levée de la séance

06-07-11 **Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Patrice Painchaud

Et unanimement résolu

Que la séance ordinaire du Conseil soit levée à 22h30, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté.

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, dir. gén.